

Présents :

Mme Claire LEMONNIER, Communauté de Communes Pays des Lacs
Mme Léa VIENNOT, Communauté de Communes Porte du Jura
Mme Jocelyne PAPE, Communauté de Communes Val d'Amour
Mme Carole MAGREULT D'ATTOMA, Communauté de Communes Petite Montagne
M. Michel CONVERSE, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Jura
M. Robert GROS, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Jura
Mme Anne MATHIE, Comité Départemental du Tourisme du Jura
M. Francis PERNOT, Espace Communautaire Lons Agglomération
Mme Stéphanie ETIEVANT, Adapemont
M. Pierre GRESSET, Vice-Président de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude
Mme Elisabeth ROMAIN, Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude
M. Salim BOUZIUKH, Communauté de Communes Jura Sud
M. Eric CHOMAT, Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins coeur du Jura
Mme Aurélie MARCEL, Communauté de Communes Plaine Jurassienne
M. Olivier LORAIN, Communauté d'Agglomération Grand Dole
Mme Béatrice PETITJEAN, Communauté de Communes Région d'Orgelet
M. Jean Luc GONIN, Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
M. Gilles PROST, Parc Naturel Régional du Haut-Jura
M. Pierre TURUANI, Chef du Service Appui et Assistance aux Territoires au Département
M. Guillaume JEANTET, Chargé de mission randonnée / PDIPR au Département

Excusés :

M. Jean-Pascal CHOPARD, Directeur du Comité Départemental du Tourisme du Jura
M. Nicolas FOURNIER, Communauté de Communes Haut-Jura Arcade
Mme Julie GAUDIN, Communauté de Communes Jura Nord
Mme Laure GOBIN, Communauté de Communes La Grandvallière
M. Cyril HENRY, Grandes Traversées du Jura
Mme Aurélie PASSERAT, Communauté de Communes Bresse Haute-Seille

Ordre du jour :

1. Présentation des dispositifs du Département relatifs au PDIPR
2. Point administratif sur les plans triennaux et conventions de gestion
3. Outils techniques de la randonnée : SIG / Suricate / Veille Juridique...
4. Projet de révision de la charte départementale de signalétique (Trail, VTAE et nouvelles pratiques...)
5. Partenaires de la Randonnée : PNRHJ / CDRP / Jura Tourisme / GTJ
6. Questions diverses

Introduction

Pierre TURUANI excuse le Président PERNOT et rappelle le contexte :

- La randonnée pédestre est une filière prioritaire pour le Département du Jura. Au BP 2018, une autorisation de programme (AP) de 300 000 € a été votée pour mettre en place les projets structurants de la filière randonnée.
- En application de sa politique de développement touristique, le Département du Jura apporte un soutien revalorisé au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Jura (CDRP) pour l'ensemble de ses missions sur le PDIPR.

1. Présentation des dispositifs du Département relatifs au PDIPR

Les deux dispositifs d'aides financières ont été complétés au BP 2018 pour accompagner les EPCI qui souhaitent créer des espaces permanents de Trail ou de VTT à Assistance Electrique (VTAE) sur le réseau PDIPR.

Cette aide couvre **50 % du montant H.T. des dépenses éligibles plafonnées à 20 000 € H.T.** pour la mise en place du balisage, de la signalétique d'accueil et de l'aménagement spécifique aux itinéraires ou espaces permanents dédiés au Trail, au VTAE et au VTT Enduro sur le réseau inscrit au PDIPR (y compris les GR).

2. Point administratif

Conventions de gestion de la randonnée :

Présentation de l'état d'avancement des signatures des conventions de gestion et rappel aux EPCI de l'obligation de signer ces conventions pour valider les projets du PDIPR et prétendre aux subventions du Département. A ce jour, deux conventions restent en attente de signature : CC Arcade Haut-Jura et CC Champagnole, Nozeroy Jura. Jean Luc Gonin annonce la signature de la convention de gestion et la validation du plan triennal au prochain conseil communautaire.

Plans triennaux :

Dossiers passés en CP du 26/02/2018 : CC Bresse Haute Seille, CC La Grandvallière, CC Région d'Orgelet et CC Val d'Amour.

Dossiers en cours d'instruction au Département : CA Grand Dole, CC Arcade Haut-Jura, CC Petite Montagne.

Dossier validé en Colorando du PNRHJ : CC Haut Jura Saint-Claude.

Les autres EPCI travaillent sur la rédaction de leurs plans triennaux.

3. Outils techniques de la randonnée

3.1 Système d'Information Géographique (SIG)

Présentation du tableau récapitulatif, par EPCI, du nombre de km de sentiers inscrits au PDIPR, du nombre de km de GR® et des cartes correspondantes.

Budget Prévisionnel 2018

- Le BP 2018 a modifié le PDIPR en inscrivant **29,2 km** de sentiers supplémentaires.
- Réseau PDIPR : 4 989,8 km inscrits + 154,2 km restant à inscrire = **5 144 km** de tronçons.
- Les kms administrativement inscrits au PDIPR servent de base pour le calcul des aides du Département.

Validation du protocole pour les EPCI utilisant Géotrek

- Géotrek est la référence SIG car les informations sont précises et plus facilement modifiables par les référents.
- Les projets (ajouts, suppressions et modifications) sont soumis au Département + PNRHJ + CDRP pour avis technique et validation.
- L'itinéraire validé est d'abord tracé sur Géotrek (en respectant au maximum le cadastre).
- Le PDIPR est mis à jour à partir des données Géotrek.

Information : La mise à jour des données PDIPR à partir de Géotrek est en cours de finalisation.

3.2 Suricate, sentinelle des sports de nature

Après une année d'utilisation, le Département présente le bilan du site Suricate pour le Jura.

Sur 104 signalements, 52 sont résolus, 40 encore en cours de traitement et 12 classés sans suite.

Les signalements classés sans suite correspondent le plus souvent à des alertes postées en double ou situées hors du réseau PDIPR.

Gilles Prost nuance le bilan en précisant deux types de signalements :

- Les alertes factuelles pouvant être résolues rapidement (arbre tombé, poteau cassé...)
- Les alertes de non-conformité avec la charte départementale pouvant mettre plus de temps à se résoudre.

Rappel du fonctionnement de Suricate : Chaîne d'information où chaque « maillon » à son importance. Une grande disparité du retour d'information est observée en fonction des EPCI. La création des administrateurs infra-départementaux est toujours en cours de développement au Pôle National de Ressources des Sports de Nature.

3.3 Point juridique

Proposition de loi visant à adapter le droit de la responsabilité des propriétaires ou des gestionnaires de sites naturels ouverts au public : « Art. L. 311-1-1. – *Les dommages causés à l'occasion d'un sport de nature ou d'une activité de loisirs ne peuvent engager la responsabilité du gardien de l'espace, du site ou de l'itinéraire dans lequel s'exerce cette pratique pour le fait d'une chose qu'il a sous sa garde, au sens du premier alinéa de l'article 1242 du code civil.* »

Proposition de loi déposée par des Sénateurs en février 2017 et adoptée en 1^{ère} lecture au Sénat le 31 janvier 2018. En cas d'adoption comme loi, les questions d'assurance du Département et de l'éventuelle adaptation des conventions de passage seront abordées. Une veille juridique est proposée par le Département pour informer les territoires sur l'évolution de ce sujet.

4. Projet de révision de la charte départementale de signalétique Randonnée

La charte départementale éditée en Juin 2013 est organisée en trois parties distinctes :

- **PARTIE 1** : Organiser son territoire (Le PDIPR)
- **PARTIE 2** : Equiper son territoire (La charte départementale de signalétique et de balisage)
- **PARTIE 3** : Communiquer (Topoguides et cartoguides de randonnée)
- **ANNEXES**

Enjeux :

- Réviser la partie 1 suite à la réorganisation du PDIPR depuis le BP 2017
- Réviser la partie 2 en intégrant les nouvelles pratiques sportives (Trail, VTTAE et VTT Enduro)
- Finalisation prévue pour la fin d'année 2018

4.1 Activité Trail

Définition de l'activité Trail et présentation de l'accord AFNOR AC-S52-111 qui régit la création d'espaces permanents en proposant des outils harmonisés : grille de cotation, signalétique, balisage...

Différenciation entre la « *Station Trail ©* » concept clé en main proposé par un prestataire privé et les espaces permanents de Trail construits par les territoires.

Le sur-balisage des parcours Trail fait débat car certains territoires ont déjà une offre randonnée importante à matérialiser : GR + PR + VTT + Echappée Jurassienne + GTJ ou Grand 8...

La question de lisibilité sur les poteaux directionnels est abordée.

Axes de réflexion: Certains territoires proposent leur offre Trail de manière exclusivement numérique sans matérialisation sur les sentiers PDIPR (cf. parcours à Métabief). Des parcours d'interprétation (cf. sentiers sur Septmoncel) sont déjà balisés et ne nécessitent pas un sur-balisage spécifique Trail.

Une demande de rapprochement avec la FF Athlétisme, délégataire de l'activité en France, est formulée pour homologuer les parcours.

Olivier Lorain informe de la difficulté à construire des parcours Trail en restant exclusivement sur le PDIPR. Le CDRP demande à être associé à la création du plan de signalétique du Grand Dole.

Décision : Il est proposé aux EPCI de faire le diagnostic d'une éventuelle offre trail sur leur territoire et de faire remonter ces projets au Département avant l'été 2018.

Un groupe d'organiseurs d'événements Trail est fédéré au sein de Jura Tourisme. Ces personnes ressources peuvent être sollicitées par les EPCI pour proposer des parcours.

L'harmonisation de l'offre départementale de Trail sera réalisée avec les territoires en adéquation avec l'AMI Sports de nature du Massif du Jura + PNRHJ.

4.2 VTT : classification des parcours selon la Fédération Française de Cyclisme

La Fédération Française de Cyclisme, délégataire de l'activité VTT en France, intègre les nouvelles pratiques et propose une classification et un balisage dédié à chaque type de parcours. Un guide est édité à l'attention des clubs et des maîtres d'ouvrages pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs espaces VTT :

- Randonnée VTT
- Randonnée VTT à Assistance Electrique (VTTAE)
- Parcours Enduro (ou itinéraires descendants)
- Pistes de descente VTT (Discipline spécifique pratiquée hors PDIPR)

Randonnée VTTAE

Avec l'assistance électrique, la difficulté des parcours n'est plus la même. La grille de cotation est adaptée au niveau des critères de distance et de dénivelé. L'assistance électrique ne gomme pas les difficultés techniques et les zones de portage sont à proscrire dans la création de ces parcours. Un pictogramme spécifique existe pour les parcours VTTAE permettant d'adapter la cotation aux utilisateurs de VAE. Un même parcours peut donc faire l'objet de deux cotations différentes, l'une en VTT et l'autre en VTTAE.

Proposition Jura Tourisme : Pour les parcours déjà balisés VTT traditionnel, la classification VTTAE peut être précisée sur les supports de communication (topoguide, site web...) sans être forcément matérialisée par un ajout de balise ou de pictogramme sur le terrain.

VTT Enduro

La FFC définit le parcours Enduro comme étant « *un itinéraire VTT à profil descendant (qui n'exclut pas quelques phases de montées). Le départ (point haut) et l'arrivée (point bas) sont distincts. Les parcours Enduro sont mis en place sur des chemins/sentiers en accord avec les propriétaires fonciers. Les règles de conduite sont les mêmes que sur les parcours de randonnée VTT : maîtriser sa vitesse et ses trajectoires, priorité au piéton* ».

Les parcours Enduro ne sont en aucune manière des pistes de VTT Descente qui sont réservées exclusivement à la pratique du VTT et ne peuvent être empruntées que dans le sens de la descente. Les éventuels projets de pistes de VTT Descente et Bike Park (ensemble de piste de VTT descente) ne seront pas instruits dans le cadre du PDIPR.

Informations: La CC Haut Jura Saint-Claude travaille sur une offre VTT pour la réalisation et le balisage d'une quinzaine de parcours permanents (VTTAE, itinéraires Enduro...). La création de parcours Enduro empruntant les sentiers inscrits au PDIPR est possible si toutes les conditions de sécurité sont réunies. Un balisage spécifique pourrait être mis en place afin de réguler les usages.

Axe de réflexions:

- Gilles Prost propose une refonte complète de l'offre VTT des territoires. Demande de rapprochement avec le Comité départemental FFC pour homologuer les nouveaux parcours et garantir la sécurité des pratiquants.
- Le Jura possède deux sites VTT labellisés FFC : Premier plateau situé entre ECLA et CC Pays des Lacs et Jura Monts Rivière sur le secteur de Champagnole.
- Sur les autres territoires, certains EPCI travaillent avec des clubs FFC, d'autres avec des prestataires qui balisent randonnée pédestre + VTT.
- Les territoires demandent d'ajouter les itinéraires VTT sur la collection des cartoguides départementaux. La question se posera également pour les itinéraires Trail.
- Certains territoires réfléchissent globalement leurs offres Trail + VTT avec des outils de communication mutualisés (cf. Les portes du Soleil avec une application smartphone commune).
- Jean-Luc Gonin précise que l'activité VTT fait souvent l'objet d'outils de communication spécifiques en raison des caractéristiques de cette clientèle.

Décision : Il est proposé aux EPCI de faire un diagnostic de leur offre VTT et de faire remonter au Département avant l'été 2018 ces éventuels projets de parcours VTTAE et VTT Enduro sur le réseau PDIPR. Le choix des parcours sera réalisé avec les territoires + PNRHJ en adéquation avec les objectifs de l'AMI Massif du Jura.

4.3 Evolutions de la charte de balisage :

Proposition d'inclure la notion d'exception pour le balisage Jaune PR :

Certaines portions d'itinéraires inscrits au PDIPR pourraient ne pas être balisées en jaune (PR) soit par manque d'intérêt pour une pratique pédestre (ex : futurs itinéraires VTTAE) soit pour des raisons de sécurité (ex : futurs itinéraires Enduro à définir au cas par cas).

Balise de prudence : Le Département est souvent sollicité par les territoires qui souhaitent matérialiser des zones demandant une attention particulière aux usagers (descente glissante, traversée de route...). En croisant les chartes de signalétique de la FFC pour les parcours VTT et des GTJ, la balise « prudence » semble la plus appropriée pour attirer l'attention des pratiquants. Cette balise peut être répétée pour annoncer un danger imminent ou plus important.

Charte de balisage et signalétique GTJ

Intégration du nouveau design des balises (120 x 120 mm) GTJ à pied, à cheval et VTT dans la charte départementale.



Projet de signalétique complémentaire CDRP Jura

Robert Gros présente un projet de signalétique à implanter sur le mobilier directionnel des itinéraires GR® du Département pour valoriser l'action des bénévoles du CDRP. Trente lames seraient posées sur l'itinéraire de l'Échappée Jurassienne en 2018, puis 30 autres lames complèteraient le dispositif en 2019 sur les autres GR® non équipés. Ces lames aux dimensions 250 x 110 mm seraient prises en charge par le CDRP.



Décision de la Codérando : L'engagement du CDRP39 et la qualité du travail des bénévoles sur les GR® du Département sont particulièrement reconnus. Après débat et considérant plutôt ce projet comme un élément de communication, les territoires présents et le Département n'émettent pas un avis favorable pour l'apposition de cette signalétique sur les poteaux directionnels. Le Département propose que l'action et la valorisation du CDRP soient prises en compte lors de la révision de la charte graphique des outils de communication de la randonnée édités par Jura Tourisme (panneaux d'information RIR, panneaux de départs des GR, cartoguides...).

5. Partenaires de la Randonnée : CDRP / Parc Naturel Régional du Haut Jura

Pour clore cette séance de travail, Gilles Prost présente les clips vidéo réalisés pour les Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces vidéos de 1 min 30 seront diffusées dans les Offices de tourisme pour sensibiliser les pratiquants aux bonnes conduites à respecter lors de leurs randonnées (randonnée nordique, randonnée en milieu pastoral, en forêt, bivouac...)

Date : 6 mars 2018 / Rédaction : Guillaume JEANTET